



Paris, le 10 MAI 2012

**Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation**

**Service des entreprises,  
du transfert de technologie et de  
l'action régionale**

Département des  
politiques d'incitation à la  
R&D des entreprises

## DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,  
vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des  
impôts,  
décide d'accorder un agrément à l'organisme :

**MESULOG**

(siren : 429656945)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2012, 2013, 2014.**

Pour la ministre et par délégation  
La chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald